Envoyé en préfecture le 19/09/2024
Reçu en préfecture le 19/09/2024
Publié le 20/09/2024
ID : 032-273200014-20240916-2024_013_B-DE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS
71 Rue Jeanne d'Albret
BP 60547
32021 AUCH CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

REUNION DU BUREAU
16 septembre 2024 à 09h30

Décision N° 2024_013_B

Membres convoqués : 7
Présents : 5
Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF à Mme Charline DUMONT, Mme Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Monsieur Bernard KSAZ.

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.
M. Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance

OBJET : Convention d'adhésion au RESAH

LE BUREAU par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

Le Président Informe que le Groupement d'Intérêt Public « Réseau des Acheteurs Hospitaliers » (GIP RESAH) est un groupement d'Intérêt Public national dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur social, public et privé non lucratif.

A ce titre, les organismes HLM peuvent adhérer au GIP RESAH.

Le RESAH a constitué une centrale d'achat au sens des articles L2113-2 et s. du code de la commande publique, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures, ou services et d'acquérir des fournitures ou services.

A ce titre, l'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du code de la commande publique.

Le GIP dispose d'une offre de services en matière de télécommunications particulièrement compétitive, ce qui motive l'adhésion de l'OPH32.

L'adhésion fait l'objet d'une cotisation annuelle de 1000 €.

Envoyé en préfecture le 19/09/2024
Reçu en préfecture le 19/09/2024
Publié le 20/09/2024
ID : 032-273200014-20240916-2024_013_B-DE

DECIDE

- **D'approuver l'adhésion de l'OPH32 à la centrale d'achat du GIP RESAH dans les conditions rappelées ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame la Directrice Générale à signer tout document ou convention (ci-jointe) nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat du GIP RESAH.**

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS
DEPARTEMENT DU GERS

Bernard KSAZ

Pour : 7
Abstention : 0
Contre :